

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 21 mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,  
15 mars 2023

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, Mme Chantal DUTOT, Mme Emilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication  
sur le site internet de la  
ville,  
29 mars 2023

Nombre de conseillers  
En exercice 29

Présents 24

Votants 29

Procurations :

M. Christian CAPRON à M. Didier BOQUET, M. Lionel DURAMÉ à M. André RIC, Mme Fanny GENET-LACAILLE à Mme Hélène AUBRY, M. Luc HITTLER à M. Bastien CORITON, Mme Aurore LAINE à Mme Carol TARAVEL-CONDAT.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-016	Eglise Notre-Dame de Caudebec-en-Caux Avancement de la maîtrise d'œuvre, recherche de financements
------------	---

Par délibération n° DL2018-81 du 18 novembre 2018, la Commune de Rives-en-Seine, représentée par Monsieur le Maire, a contractualisé avec le cabinet d'architecture ARTENE, représenté par Monsieur Judaël De La Soudière-Niault, un accord-cadre de maîtrise d'œuvre visant à la restauration de l'église Notre Dame. La tranche ferme de ce contrat portait sur la réalisation d'un diagnostic global de l'édifice, en vue d'établir un programme pluriannuel de travaux. Il est ressorti de ce diagnostic général une proposition de phasage sur une période de 10 à 14 ans, plus une tranche de travaux d'urgence à réaliser immédiatement, pour la mise en sécurité des élévations très dégradées.

Par délibération n° DL2020-22 du 4 juin 2020, le Conseil municipal a autorisé la première phase de travaux, appelée « travaux d'urgence » et réalisée fin 2020 – début 2021. Elle avait pour objet de sécuriser certaines élévations, en très mauvais état et de nettoyer la chambre des cloches.

La deuxième étape du programme consiste à rénover le clocher et la flèche principale. Une première estimation des travaux, au stade du diagnostic, avait été réalisée à 2 400 000 euros HT. Par délibération n° DL2021-023 en date du 8 avril 2021, le Conseil municipal a approuvé le principe du lancement de cette phase de travaux autorisant le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre afférent. En août 2022, le cabinet NASCA dirigé et représenté par M. De La Soudière-Niault a rendu son avant-projet revoyant à la hausse le montant des travaux de la flèche et du clocher pour un montant estimé (hors frais de maîtrise d'œuvre – BC/SPS/OPC) à 3 122 319,27 euros dont le détail est rappelé en annexe. La demande d'autorisation préalable de travaux sur monuments historiques a été déposée et accordée par la DRAC.

Compte-tenu de l'augmentation très importante des montants estimés de travaux entre la conclusion de l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre et de l'avant-projet réalisé, il est nécessaire – pour un motif d'intérêt général – d'acter que le contrat de maîtrise d'œuvre actuellement engagé trouvera son terme après la phase PRO-DCE. Il conviendra, à la suite, pour le maître d'ouvrage de lancer une nouvelle consultation de maîtrise d'œuvre pour les phases ACT, suivi de travaux et DET/AOR.

Cette précaution juridique rejoint une préoccupation financière dans la mesure où, si la commune est actuellement assurée du soutien de la DRAC pour mener à bien les opérations de travaux de la flèche et du clocher, elle attend également les subventions du Département de la Seine-Maritime, voire de la Région Normandie et a proposé l'inscription de cette opération au prochain contrat de territoire qui devrait être arrêté en milieu d'année. Tout lancement d'une consultation des entreprises en vue des travaux sera soumis à une visibilité et une soutenabilité pour les finances communales. Une inscription des crédits dédiés aux travaux sur la flèche et le clocher pourrait au mieux intervenir à l'occasion d'une décision modificative au deuxième semestre 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver ses propositions en matière de missions de maîtrise d'œuvre et de stratégie financière.
- De solliciter toutes les demandes de subventions possibles auprès des partenaires intéressés notamment le Département de la Seine-Maritime, la Région Normandie, l'Etat.
- De l'autoriser à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bastien CORITON



*Bastien Coriton*

Le secrétaire de séance,  
Didier BOQUET

*Didier Boquet*